

LES PARTENARIATS PUBLIC- PRIVE EN GÉNOMIQUE VÉGÉTALE

PIERRE CHILÈS – LIMAGRAIN

24 SEPTEMBRE 2014

JEM4 – CLERMONT-FERRAND

CRÉATION DU GIS GÉNOPLANTE (1999-2010)

Programme de recherche public-privé en
génomique végétale

Phase 1-2 : 1999-2005

Génoplante 2010: 2005-2010





MEMBRES DU GIS

Membres Publics: Membres Privés:

INRA

Biogemma

CNRS

Sofiproteol

IRD

Arvalis Institut du

CIRAD

Végétal

UN PARTENARIAT INTÉGRÉ

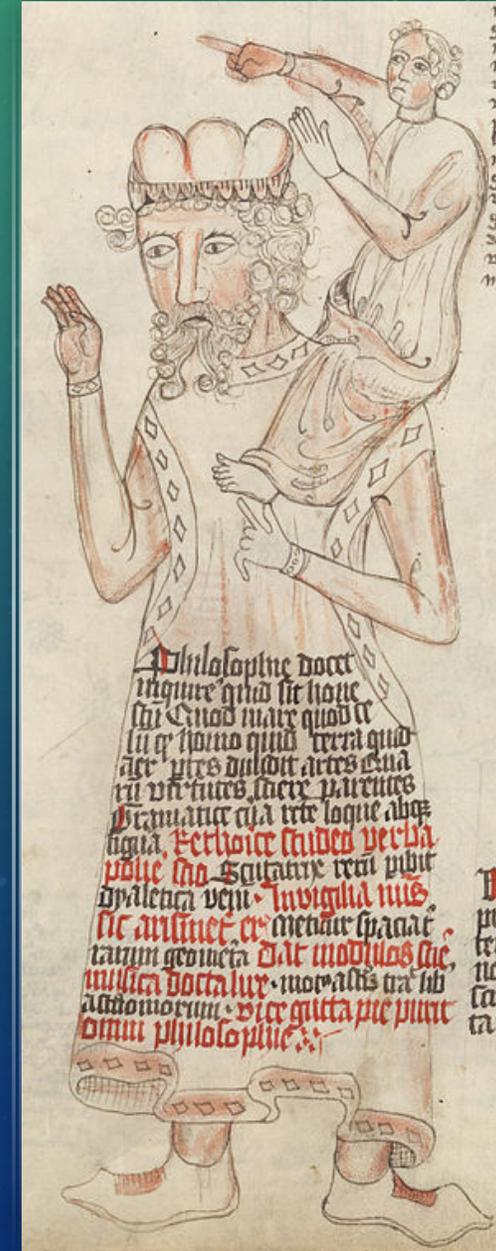
(VISION SCHÉMATIQUE
VOLONTAIREMENT SIMPLIFIÉE)

- Génoplante est un lieu d'échange sur les priorités de recherche permettant d'orienter le contenu des appels à projet
- Budget R&D:
 - Avant l'ANR, budget ministère de la recherche
 - Début ANR : cellule support INRA/ Biotechnologies vertes
 - Puis intégration dans les AAP ANR
- Propriété intellectuelle des projets dévolu à Génoplante Valor



SUR LES ÉPAULES D'UN GÉANT

- Risques:
 - Morcellement des droits de propriété intellectuelle
 - Accès aux résultats générés
- Solution retenue:
 - Centralisation des droits de PI au sein d'une société commune, Génoplante Valor
 - Règle d'ouverture des résultats générés (« Enabling Technology » - ET) dans le cadre des programmes Génoplante :
 - Accès libre aux ET pour réaliser un projet « Génoplante »
 - Ouverture des accès aux résultats des projets aux membres du GIS pour leur R&D interne:
 - Projet générique: accès libre
 - Projet ciblé: restreint aux membres du projet, possible sur demande
 - Principe de protection et de valorisation:
 - Brevet, savoir-faire secret
 - Une fois protégée, la publication d'un résultat est encouragée et référence au GIS doit être fait dans la publication
 - Si une licence commerciale est ultérieurement nécessaire, celle-ci est payante
 - Le matériel végétal reste propriété des membres





UN CORPUS CONTRACTUEL COMPLET ET ÉQUILIBRÉ

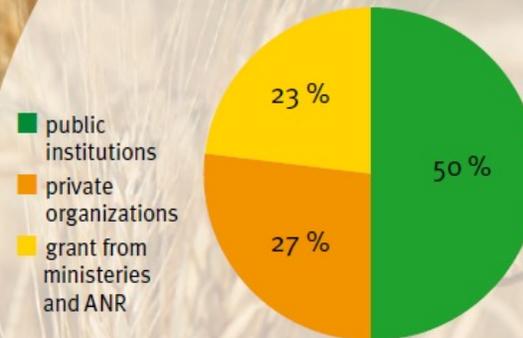
- Règles du contrat de GIS complètes et claires
- Contrats type mis en place pour les projets et la traçabilité des échanges de matériel
- Responsable juridique permanent à Génoplante Valor et Implication des juristes des partenaires
- Guide du Chercheur pour expliquer les procédures internes

BILAN 1999-2008

- Bilan des projets et des résultats obtenus lors des 10 ans de Génoplante en 2008
- Trophée INPI de l'Innovation 2007 IDF attribué à Génoplante Valor (catégorie "organismes de recherche"), attribué pour la « *qualité de la mise en place d'un capital propriété industrielle dans la perspective de valorisation des travaux de recherche issus du programme de génomique végétale* »

Main GENOPLANTE Figures

How GENOPLANTE PROGRAMME funding has been distributed between 1999 and 2008 (total cost € 391 M)



Since 1999, 350 projects have been launched, including 45 with partners in other European countries. So far, 260 projects have been completed.

Total cost of launched projects : € 391 M

40 patent applications have been filed, 15 of which are still in force.

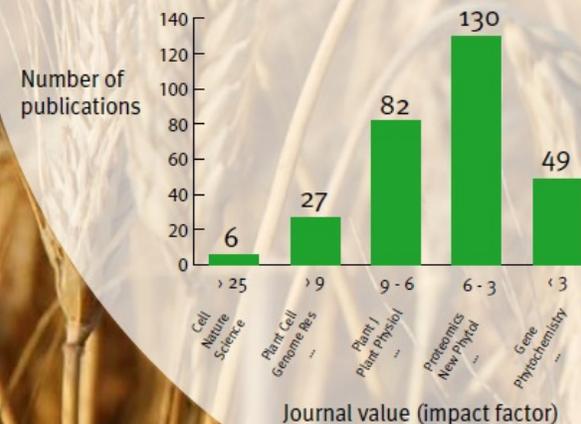
1,130 communications had been made by the end of 2008, including 350 peer-review publications.

35 software programs and databases.

Research training has proven very successful - two thirds of postdocs are now employed.

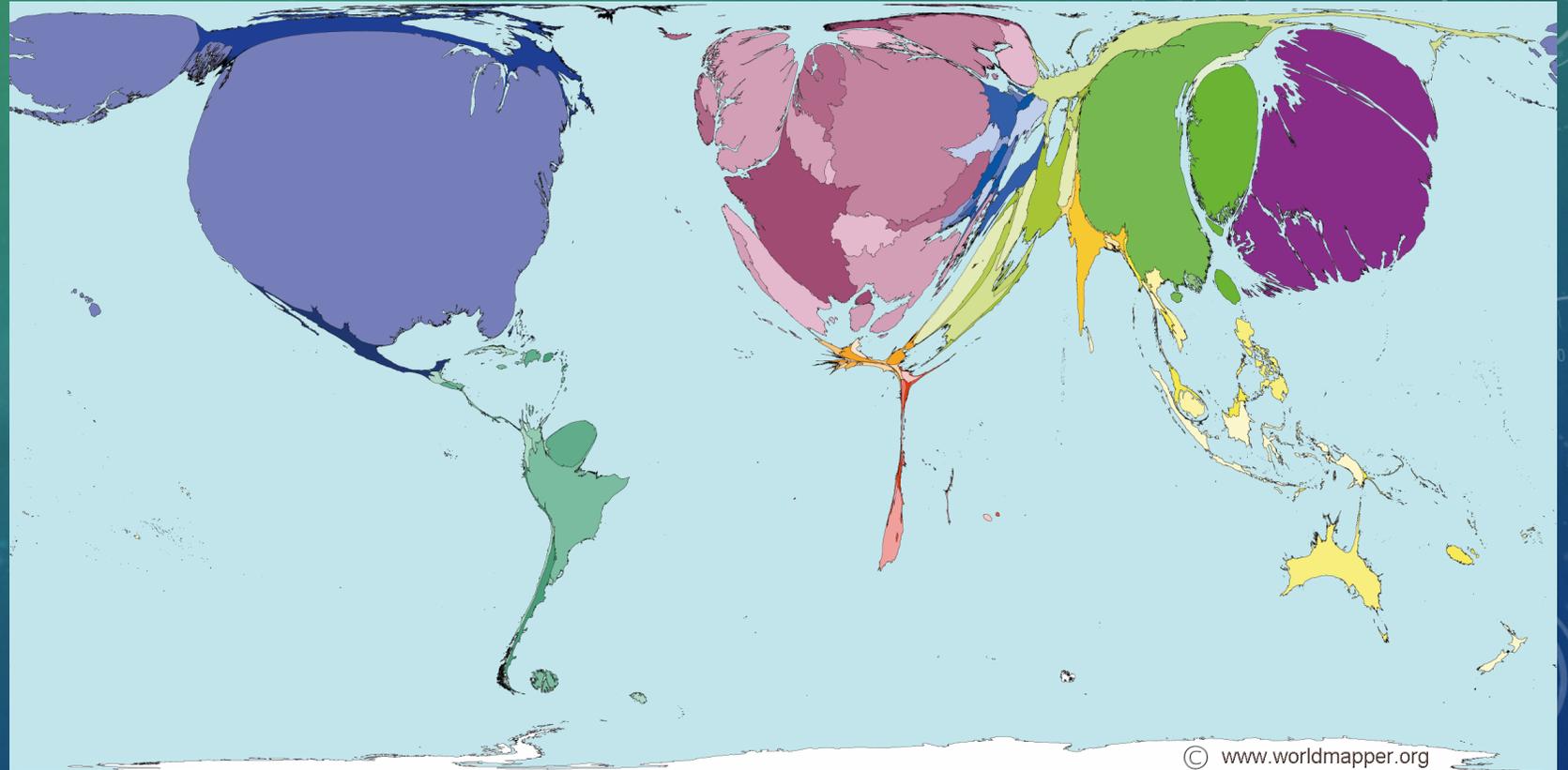
Genomic Resources: CNRGV - <http://cnrgv.toulouse.inra.fr/>

Bioinformatic Data: <http://urgi.versailles.inra.fr>



LES DÉPENSES DE R&D DANS LE MONDE

- Rester au niveau franco-français c'est se priver de partenariats intéressants
- Les appels à projets de la DG Recherche (H2020) permettent de passer le saut au niveau européen
- Mais des difficultés demeurent:
 - Comment travailler avec des pays non-européens, notamment les USA ?
 - L'UE ne finance pas forcément tous les projets – notamment en génomique végétale...



© Copyright Sasi Group (University of Sheffield) and Mark Newman (University of Michigan) - www.worldmapper.org

*Territory size shows the proportion of worldwide research and development spending that is spent there
Data are from the United Nations Development Programme's 2004 Human Development Report*



ERA-NET

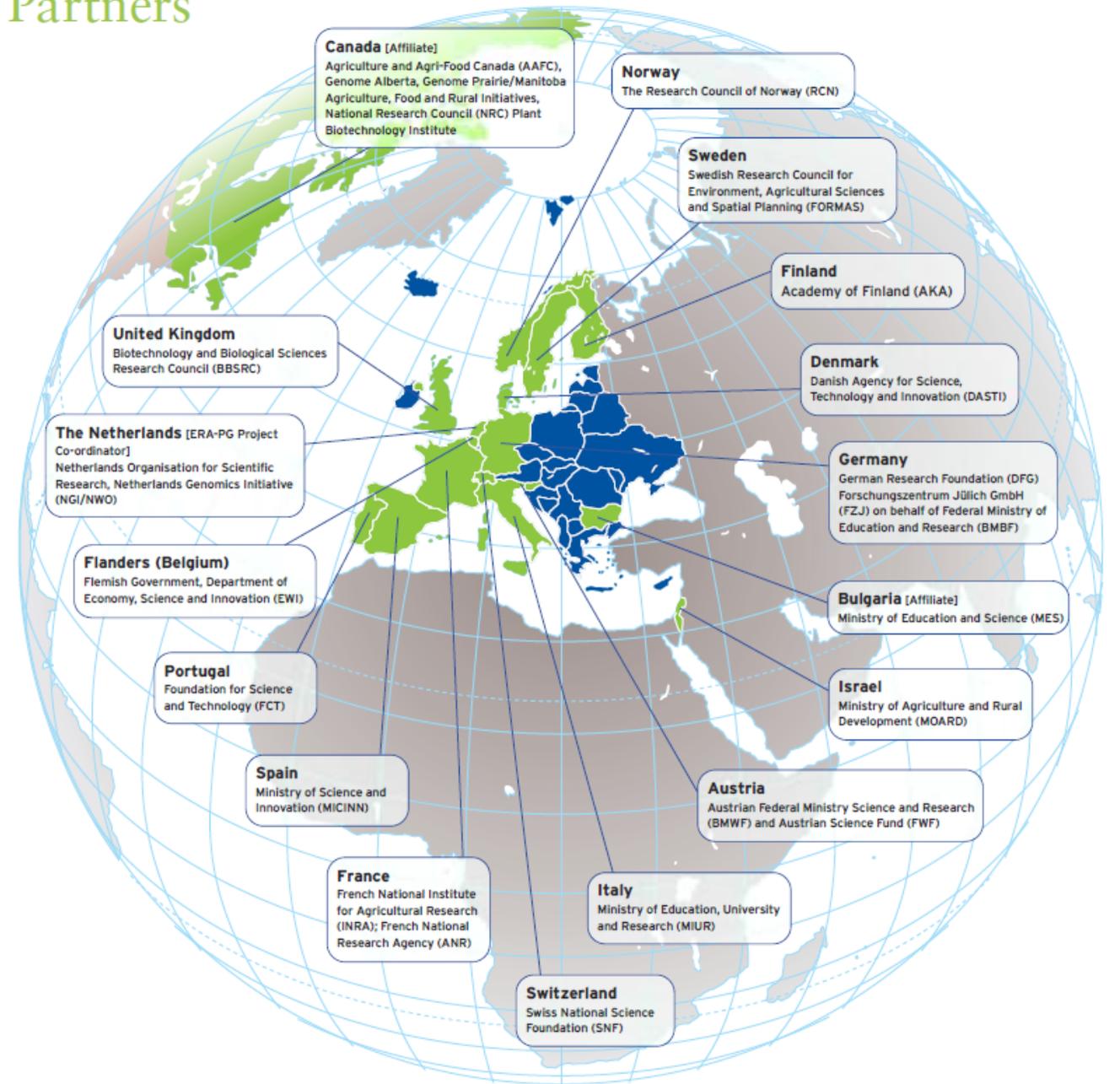


PLANT GENOMICS

RECHERCHE EN GÉNOMIQUE VÉGÉTALE

- Après une collaboration bilatérale franco-allemande Génoplante-Gabi
- Puis trilatérale France - Allemagne – Espagne Génoplante-Gabi-Invegen
- Elargissement des discussions dans le cadre d'un ERA-NET financé sur le FP6
- Dans les WP de l'ERA-NET:
 - WP2.3: Arrangements for transnational contracts and IP rights
 - WP3.2: Development of financial and legal frameworks
 - WP6: Joint Calls

Partners



ELABORATION COLLECTIVE DE DOCUMENTS DE REFERENCE

- Création d'un IPR WorkGroup composé des juristes des organisations participantes (29 personnes)
- ERA-NET permet de payer un ETP pour réaliser les documents et les frais de déplacement des participants
- Principales productions:
 - Règles de participation applicable aux projets sélectionnés (IPR Conditions)
 - Modèles d'Accord de Consortium
 - IPR Workshop « legal aspects of joint management in plant genomics network »
 - Modèle d'Accord de Transfert de Matériel (MTA) adapté au contexte des biotechnologies végétales





LES LIMITES DE LA COLLABORATION : LA CONCURRENCE ÉCONOMIQUE

- Les financements de projets sont nationaux et non communautaire
- Désaccords sur le financement de projets public-privé : les agences de financement nationales ne veulent pas indirectement « subventionner » une entreprise non-nationale
- Les projets PPP ont au final été principalement France-Allemagne-Espagne, qui ont été ensuite organisés séparément d'ERA-PG (Plant KBBE)
- Les contrats type ont été largement utilisés : plus de 60 accords de consortium sur tous les AAP ERA-PG/Plant KBBE

BILAN



Le GIS Biotechnologies Vertes (GIS BV) a pris la suite du GIS Génoplande

- Plus de partenaires : 25 membres, 3 pôles de compétitivité
- Règles juridiques adaptées:
 - Public pour les résultats fondamentaux obtenus par les académiques
 - Génoplande Valor pour les résultats public-privés (privé <50%)
 - Privé pour les résultats majoritairement obtenu par un privé



ERA-CAPS a pris la suite ERA-PG

- 16 pays européens + Israël, USA et Nouvelle-Zélande
- Purement public-public
- Mêmes règles juridiques qu'ERA-PG (WP juridique pour adapter les documents)
- H2020:
 - Les ERA-NET sont réservés au public-public
 - Création des « Partenariats Public-Privé » pour un cofinancement UE/Privé de projets de recherche

PROSPECTIVE

- L'approche bottom-up est essentielle : faites jouer vos réseaux, regroupez-vous
- Un cadre juridique partagé, compris, clair et intégré est la clé d'un partenariat réussi
- Le facteur humain est important : il faut apprendre à se connaître
- Il ne faut pas sous-estimer les difficultés d'organisation des AAP
- Les priorités nationales ne se rejoignent pas forcément – il est nécessaire de convaincre les politiques de l'intérêt de partenariats élargis et d'appels conjoints

